

Foire aux questions

AEC Techniques d'éducation spécialisée à temps plein de jour

1. Coût de la formation

Les frais d'inscription sont de 30 \$ puis d'environ 275 \$/session pour une AEC offerte à temps complet de jour. Prévoir des frais de 800 \$ à 1 300 \$ pour l'achat des volumes et des sorties scolaires.

Il faut également prévoir des frais liés aux certifications des formations RCR et PDSP (environ 35\$).

Pour les détails : [Droits et frais de toute nature](#)

2. Critères de sélection

La personne conseillère pédagogique analyse le curriculum vitae, la lettre de motivation et tous les autres documents que vous croyez pertinents à nous transmettre afin de nous faire une bonne idée de votre parcours. Par la suite, nous vérifions le parcours scolaire. Notre souci premier est de rechercher les meilleurs profils TES. Vous devez porter une attention particulière à la qualité du français dans tous vos documents.

3. Substitutions et équivalences

Si vous travaillez comme technicien(ne) en service de garde scolaire ou si vous avez déjà complété l'AEC/DEC en Techniques d'éducation à l'enfance, le cours « Développement de l'enfant » pourrait être crédité si vous avez réussi les cours « Développement de l'enfant 0 à 6 ans » et « Développement de l'enfant de 6 à 12 ans » ou des cours équivalents.

Veuillez noter que d'autres cours, autant collégiaux qu'universitaires, pourraient être crédités, après l'analyse de votre dossier auprès de la personne conseillère pédagogique. Cette dernière sera uniquement complétée après votre admission au programme. Pour ce faire, vous aurez besoin des plans d'études des cours concernés et de vos relevés de notes. Les établissements doivent obligatoirement archiver les plans d'études, donc vous pouvez sans problème en faire la demande si vous ne les avez pas conservés.

4. Déroulement des cours en présentiel, travaux et devoirs

Les cours sont dispensés au campus de Varennes situé au 1555, boulevard Lionel-Boulet à Varennes. Un stationnement gratuit est disponible pour toutes les personnes étudiantes. Un horaire est élaboré pour chacune des sessions. Les personnes étudiantes doivent être disponibles du lundi au vendredi de 8 h 30 à 15 h 30. Ce sont principalement des cours de 3 h, mais il se peut, de façon exceptionnelle, qu'il y ait des cours de 4 h.

Cours du matin : 8 h 30 à 11 h 30

Dîner : 11 h 30 à 12 h 30

Cours en après-midi : 12 h 30 à 15 h 30

Est-ce qu'il y a beaucoup de travaux à faire?

Chaque cours comprend une pondération. Par exemple pour le cours « Initiation à la profession » la pondération est de 2-1-2, cela signifie qu'il y a 2 heures de théorie, 1 h de pratique et 2 h de travail ou étude à compléter à la maison. Vous pouvez vous référer au calendrier du programme.

5. Formation PDSP et RCR

Est-ce que je peux suivre ces formations par moi-même dans ma région?

Les deux formations doivent avoir lieu obligatoirement avant le départ pour le stage 2. Elles doivent être identiques ou équivalentes à celles que nous offrons. Si vous les avez déjà suivies et qu'elles sont toujours à jour, elles peuvent être créditées conditionnellement à une analyse après votre admission officielle dans le programme.

6. Stages

Durée

Un premier stage d'initiation et d'observation d'une durée de 5 semaines à raison de 3 à 4 jours par semaine est offert à la session 2 du programme. Puis, les personnes étudiantes complètent un deuxième stage d'animation et d'intervention lors de leur quatrième session qui s'échelonne sur 12 semaines à raison de 3 à 4 jours par semaine. Finalement, un troisième stage d'intervention et d'intégration de 15 semaines est effectué à la dernière session.

Une journée équivaut à un minimum de 7 heures dans le milieu.

Le coordonnateur de la formation assure la recherche et le placement des personnes étudiantes en stage.

Si j'ai déjà effectué un stage avec une clientèle particulière, puis-je avoir des acquis?

Il y a une possibilité si c'est relié à un cours de stage déjà réussi, mais il faudra analyser la demande après votre admission officielle au programme. Cependant, si cela a été fait en lien avec de l'expérience de travail, alors il faudra reconnaître cette dernière via le service de la reconnaissance des acquis et des compétences de notre collège :

<https://www.cegepst.qc.ca/formation-continue/reconnaissance-des-acquis-et-des-competences/>

7. Cheminement après la formation

Si j'ai déjà un DEC dans un autre domaine, est-ce que mon AEC en TES pourra être reconnu en DEC?

L'AEC du Cégep Sorel-Tracy est particulière puisqu'elle offre les mêmes cours spécifiques qu'au DEC en TES. La différence se situe au niveau des cours de base qui ne sont pas offerts à l'AEC (français, anglais, philosophie et conditionnement physique). Toute personne étudiante détenant déjà un DEC dans une autre discipline peut compléter à la fin de sa formation une demande d'analyse de dossier afin de convertir son AEC TES en DEC TES.

Est-ce que je peux faire mes cours de base après cette formation?

Ils peuvent être complétés à distance avec le service de la reconnaissance des acquis et des compétences du collège. Le tout se fait à votre rythme.

<https://www.cegepst.qc.ca/formation-continue/reconnaissance-des-acquis-et-des-competences/>

Est-ce que je peux être admis(e) à l'université après cette AEC?

Chaque université possède ses propres critères de sélection. Il est préférable de soumettre cette question directement à un établissement universitaire.

Est-ce que l'AEC en Techniques d'éducation spécialisée est reconnue dans tous les milieux de travail?

Il est de votre responsabilité de vérifier si les employeurs de votre région reconnaissent l'AEC en TES.